

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec la SARL ENRO PRODUCTIONS

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la SARL ENZO PRODUCTIONS domiciliée 86/88 rue du Point du jour – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour une prestation en centre-ville le dimanche 10 juillet 2022 dans le cadre du festival des Mascarots pour un montant de 2.770 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 7 mai 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine